



AFFICHÉ LE

22 AVR. 2023

**ARRETE DU MAIRE**

N° 23T38  
Portant permis de stationnement  
Rue Kergroac'h  
Le 17 mai 2023

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de l'entreprise Déménagements QUEMERE, domiciliée à l'adresse suivante Kertanguy 22300 LANNION, d'une demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement à l'adresse suivante : 17 Kergroac'h, 22 300 Ploubezre ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** – Le 17 mai 2023, de 8 h à 16 h, la circulation et le stationnement rue Le Cudenec à hauteur du numéro 9 sont soumis aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 16 heures à hauteur de la zone de déménagement ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par les le permissionnaire durant le déménagement de jour comme de nuit ;

Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du déménagement par le demandeur.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Déménagements QUEMERE ;
- STM de Ploubezre.

Fait à Ploubezre Le 20 avril 2023

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

